



PROCES-VERBAL ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1er MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le premier mars, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents - Monsieur Gaëtan JEANNE, Maire ; Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Mesdames Marie-Catherine AMBLOT, Mélanie VANHOVE, Monsieur Philippe FONTAINE, Madame Agnès LE LANNIC, Messieurs Konrad WALLERAND, François MORTIER, Yacine GUERROUCHE, adjoints au maire ; Messieurs Jean-Marie BOGAERT, Francis MENAGER, Madame Claude PRINCE, Messieurs Jean-Claude GAVRAIN, Jean DUBRULLE, Gilbert AMBLOT, Mesdames Pascale DE METS, Técla MENAGER, Marie-France SEYS, Monsieur Francis PILLOIS, Mesdames Dalila SAFOUANE, Marie-Christine PROKOPOWICZ, Marlène SGARD, Annie CRISPEELS, Janine DESMULLIEZ, Chantal MAZEREEL, Monsieur Philippe DEBRUILLE, Madame Marie-Noëlle VANHOUTTE, Messieurs Eric HAUSTRATE, Piéro TURCHI, Mesdames Bénédicte BERGEM, Aline ANDRE, conseillers municipaux.

Absent excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Marc BOUCHEZ, Madame Sophie RENUCCI

Madame Marlène SGARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1er MARS 2017

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016

Ω Finances

- 2017.1 - Débat d'orientation budgétaire 2017 – présentation du ROB (rapport d'orientation budgétaire)

Ω Aménagements urbains et équipements publics

- 2017.2 - Travaux sur toitures existantes des bâtiments communaux : Mairie – Jules Ferry – Ecole Marie Curie – Salle Desmulliez – Centre Culturel Maurice Codron

Ω Institution et vie politique

- 2017.3 - Désignation du membre élu à la Commission d'évaluation des transferts de charges MEL – Renouvellement
- 2017.4 - Proposition de création d'un groupe de travail sur la tarification des prestations

Ω Rapports

℣ De la Chambre régionale des Comptes – MEL

- 2017.5 - Rapport d'observations définitives – MEL - sur la gestion du stationnement urbain – Débat
- 2017.6 - Rapport d'observations définitives – MEL - sur les ressources humaines - Débat

℣ Rapport du maire

- 2017.7 - Actes de décision du maire – Du 1/11/2016 au 31/1/2017

* * *



**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CM DU 7 DECEMBRE 2016**

Erratum : Monsieur Eric Haustrate avait été précisé « présent » alors qu'il était en « absent excusé ayant donné pouvoir à Janine Desmulliez »


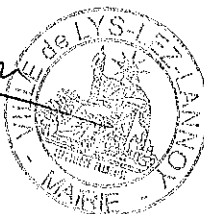
Vote :

Unanimité

Pour Extrait certifié conforme

Gaëtan JEANNE

Maire

Finances

Décisions budgétaires (7.1)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat préalable doit intervenir au conseil municipal dans les communes de 3 500 habitants et plus sur les orientations générales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Appelé débat d'orientation budgétaire (DOB), il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et éventuellement les exercices suivants.

Ce débat a eu lieu lors du conseil municipal du 1er mars 2017, selon les nouvelles modalités de présentation précisées dans l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015.

Le ROB (rapport d'orientation budgétaire) est joint en annexe à la présente délibération.

Le Conseil,

Ouï cet exposé,

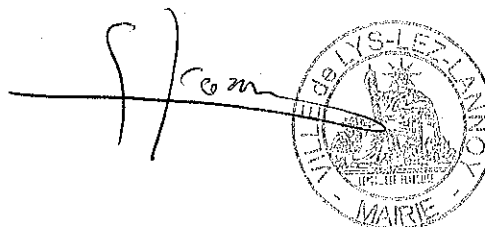
Vote à l'unanimité que le débat a bien eu lieu,

En séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Gaëtan JEANNE

Maire



Aménagement urbain et équipements publics

Subventions (7.5)

TRAVAUX SUR TOITURES EXISTANTES DES BATIMENTS COMMUNAUX MAIRIE – JULES FERRY – ECOLE MARIE CURIE – SALLE DESMULLIEZ – CENTRE CULTUREL MAURICE CODRON

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les toitures des bâtiments communaux : Mairie, salle des sports Jules Ferry, Ecole Marie Curie, centre culturel Maurice Codron, salle des fêtes Desmulliez nécessitent des travaux de réfection garantissant la mise en sécurité des bâtiments et de son environnement, ainsi qu'à contribuer à la sauvegarde du patrimoine communal.

Ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au titre des politiques de nos partenaires : l'Etat – la Région – le Département et organismes associés.

L'ensemble de ces travaux est estimé à un montant de 223 966 € HT (deux cent vingt-trois mille neuf cent soixante-six euro hors taxes)

Sites	Total € HT	Total € TTC
Mairie (plate forme technique – avaloir)	1 000	1 200
Jules Ferry (tennis couvert)	147 000	176 400
Jules Ferry (terrasse wc salle de gym)	5 000	6 000
Ecole Marie Curie	54 166	65 000
Centre culturel Maurice Codron (plate forme)	7 500	9 000
Salle Desmulliez (chêneaux)	9 300	11 160
TOTAUX	223 966	268 759

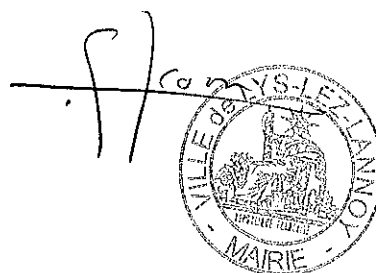
Après examen en commission de Travaux, aménagement urbain, aménagement des espaces verts, développement durable et politique de la Ville ANRU, il est proposé au Conseil Municipal,

- d'adopter le principe de restaurer les toitures sur les bâtiments communaux : Mairie, salle des sports Jules Ferry, Ecole Marie Curie, centre culturel Maurice Codron, salle des fêtes Desmulliez,
- d'en arrêter le financement en inscrivant la somme nécessaire au budget primitif de la commune,
- de solliciter les subventions correspondantes à ces travaux de réfection de toitures,
- d'autoriser le Maire à lancer les consultations nécessaires et signer tous les documents afférents à la présente délibération,
- d'accepter les recettes au budget 2017.

Le Conseil,
Où cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport
A l'unanimité.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Gaëtan JEANNE
Maire



Désignation des représentants (5.3)

**DESIGNATION DU MEMBRE ELU A LA
COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
Mandat 2014-2020**

RENOUVELLEMENT

Modifiant la délibération n° 2014.146 du 24.9.2014

Vu les dispositions de l'article 86-IV de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts, et par délibération n° 14 C 0179 du 26/6/2014, le conseil de communauté a institué une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à Lille Métropole. Elle est composée de 179 membres des conseils municipaux des communes concernées avec une répartition entre les communes identique à celle du conseil de communauté.

Considérant la fusion de la MEL et de la Communauté de communes des Weppes au 1^{er} janvier 2017, il convient de procéder à une nouvelle désignation du membre qui représentera la Commune de Lys-lez-Lannoy à la Commission locale d'Evaluation des transferts de charges (CLETC).

Vu la délibération n° 2014.146 du 24.9.2014 désignant M. Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, il est proposé au conseil municipal de renouveler sa candidature.

Les autres candidatures proposées sont M. Philippe Debruille et Mme Aline André.

☞ Votants :	33
Bulletins nuls ou blancs :	/
Suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17

☞ Ont obtenu :

• Charles-Alexandre PROKOPOWICZ	24 voix
• Philippe DEBRUILLE	8 voix
• Aline ANDRE	1 voix

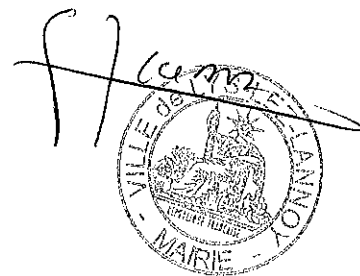
Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été désigné pour représenter la commune à la **Commission d'évaluation des Transferts de charges à la Métropole Européenne de Lille**

Délibéré en séance à la Mairie, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme,

Gaëtan JEANNE

Maire



Institution et vie politique

Fonctionnement des assemblées (5.2)

CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

TARIFICATION DES PRESTATIONS

La ville de Lys-lez-Lannoy offre de nombreux services à sa population. Depuis quelques années, de nouveaux services ont été créés notamment envers l'enfance-jeunesse, heures de garderie, temps d'activités périscolaires etc., en plus de l'existant A.L.S.H, restauration municipale, études surveillées.

La municipalité souhaite faire un bilan de ces actions et revoir la globalité de la tarification de ses services.

La majorité municipale propose la création d'un groupe de travail, de réflexion sur la tarification de ces prestations.

Le groupe sera composé de 7 personnes élues réparties, M. le Maire étant membre de droit, comme ceci :

- 4 personnes de la majorité du groupe Union Pour les Lyssois
- 2 personnes du groupe Lys Ensemble
- 1 personne non-Inscrite

Le groupe pourra demander l'audition de techniciens afin de pouvoir avoir davantage de précisions.

Ont été désignés :

✂ Pour le Groupe Union pour les Lyssois :

➤ Mme Seys, M. Wallerand, M. Prokopowicz, M. Pillois

✂ Pour le Groupe Lys ensemble :

➤ Mme Vanhoutte, Mme Bergem

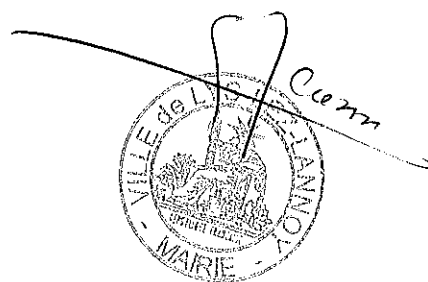
✂ Personne non inscrite :

➤ Mme Aline ANDRE

Le Conseil,
Où cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Gaëtan JEANNE
Maire



Institutions et vie politique

Intercommunalité (5.7)

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
DE LA CHAMBRE DE REGIONALE DES COMPTES
CONCERNANT LA GESTION DE LA MEL
SUR LE STATIONNEMENT URBAIN**

En application des dispositions de l'article L. 243-7-II du code des juridictions financières, La Chambre régionale des comptes a adressé à la Métropole Européenne de Lille un rapport d'observations consacré au stationnement urbain concernant les exercices 2009 et suivants.

Ce rapport a été adressé au Président de le MEL qui l'a présenté à l'organe délibérant. Dès lors la chambre est amenée à l'adresser aux maires de toutes les communes membres de cet établissement public.

Ce rapport, annexé à la présente délibération, est soumis au conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat.

Monsieur le Maire souhaite mettre en exergue la remarque page 7 « *Ces échanges apparaissent d'autant plus nécessaires qu'en complément des orientations de l'agglomération, les communes ont la possibilité de définir leurs propres objectifs en vue de favoriser un usage particulier par le biais d'une réglementation spécifique (accès à un commerce ou un service, ambitions particulières sur certains espaces publics)* » et l'utilité que serait pour notre commune la mise en place d'un règlement pour notamment libérer les futures places qui seront disponibles en face de la mairie afin qu'elles restent disponibles notamment pour les mariages le samedi. Un arrêté pourra alors être pris sur la base de ce règlement.

Mme Mazereel du groupe Lys ensemble évoque aussi les dangers des véhicules stationnés sur les trottoirs. Elle souhaiterait qu'il y ait plus de procès-verbaux. L'ancien projet du parking silo de Stein est évoqué pour désengorger le stationnement. M. le Maire confirme que ce ne projet n'est plus d'actualité.

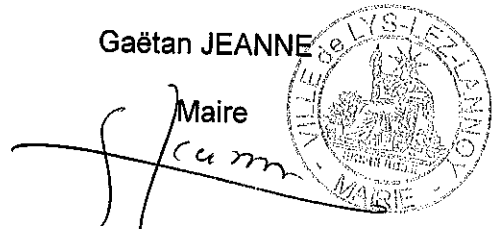
Après clôture des débats par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal acte, à l'unanimité, de la tenue du débat.

En séance à la Mairie, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme,

Gaëtan JEANNE

Maire



CM du 1.3.2017 – délibération n° 2017.5

Institutions et vie politique

Intercommunalité (5.7)

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
DE LA CHAMBRE DE REGIONALE DES COMPTES
CONCERNANT LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MEL**

En application des dispositions de l'article L. 243-7-II du code des juridictions financières, La Chambre régionale des comptes a adressé à la Métropole Européenne de Lille un rapport d'observations consacré aux ressources humaines concernant les exercices 2009 et suivants.

Ce rapport a été adressé au Président de le MEL qui l'a présenté à l'organe délibérant. Dès lors la chambre est amenée à l'adresser aux maires de toutes les communes membres de cet établissement public.

Ce rapport, annexé à la présente délibération, est soumis au conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat.

Aucune remarque n'est observée.

Le Conseil Municipal acte, à l'unanimité, de la tenue du débat.

En séance à la Mairie, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme,

Gaëtan JEANNE

Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'G. Jeanne', written over a circular official stamp. The stamp is from the 'Mairie' (Municipality) of the 'Métropole Européenne de Lille' (MEL). The text within the stamp includes 'MÉTROPOLIS EUROPÉENNE DE LILLE' and 'MAIRIE'. The stamp is partially obscured by the signature.

Rapport du maire (NTP)

ACTES DE DECISIONS DU MAIRE

DU 1^{ER} NOVEMBRE 2016 AU 31 JANVIER 2017

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire vous présente un rapport des décisions prises.

Du 1^{er} novembre 2016 au 31 décembre 2016 :

N° acte de décision	Date	Date et Service	Motif
AG/AD/2016.130	4/11/16	Administration Générale	Titre de concession GHIER Carole
AG/AD/2016.131	4/11/16	Administration Générale	Titre de concession VANGANSEN Annick
AG/AD/2016.132	4/11/16	Administration Générale	Titre de concession OOSTERLINCK Marjorie / Albert
AG/AD/2016.133	4/11/16	Administration Générale	Titre de concession SELOSSE AIMABLE et WARTEL Clémentine
AG/AD/2016.134	9/11/16	Administration Générale	Titre de concession GERMAIN Christian
AG/AD/2016.135	9/11/16	Administration Générale	Titre de concession GRISENTI Arcangelo
AG/AD/2016.136	9/11/16	Administration Générale	Titre de concession VANWONTERGHEM Claude
AG/AD/2016.137	9/11/16	Administration Générale	Titre de concession CHEKKAT Azzedine
AG/AD/2016.138	16/11/16	Administration Générale	Titre de concession AUBERT Jacques
AG/AD/2016.139	16/11/16	Administration Générale	Titre de concession DELCOURT Jean-Marie
AG/AD/2016.140	16/11/16	Administration Générale	Titre de concession QUEVA Maryvonne
AG/AD/2016.141	29/11/16	Administration Générale	Titre de concession BOITTE Jeannine
F/AD/2016.142	29/11/16	Finances	Convention de location - 2A Rue Pierre Brossolette SGHAYARE
AG/AD/2016.143	30/11/16	Administration Générale	Titre de concession VANHAELEWYN Irène
AG/AD/2016.144	1/12/16	Administration Générale	Titre de concession DUWEZ Claudine
P/AD/2016.145	14/12/16	Personnel	Suppression d'une régie de recettes
AG/AD/2016.146	14/12/16	Administration Générale	Titre de concession PONTEGNIES Marcelle


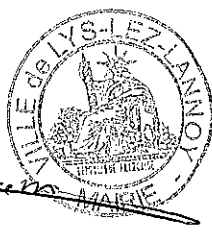
AG/AD/2016.147	14/12/16	Administration Générale	Titre de concession VERIN Jeanne
SP/AD/2016.148	16/12/16	Sports	Convention de partenariat Delpharm 2016-2017
AG/AD/2016.149	16/12/16	Administration Générale	Titre de concession VARASSE Denise et DEBUGNE Edmond
F/AD/2016.150	22/12/16	Finances	Contrat de prêt auprès du Crédit Agricole
AG/AD/2016.151	27/12/16	Administration Générale	Titre de concession CARON Daniel et KACZOR Arlette
AG/AD/2016.152	27/12/16	Administration Générale	Titre de concession CAYZEELE Maurice et VAN RENTERGHEM Gilberte

Du 1^{er} janvier au 31 janvier 2017 :

N° acte de décision	Date	Date et Service	Motif
ET/AD/2017.01	04/01/17	Etat-Civil	Titre de concession Denis MOREL
ET/AD/2017.02	18/01/17	Etat-Civil	Titre de concession Christiane FIEVET
ET/AD/2017.03	18/01/17	Etat-Civil	Titre de concession Jacqueline BRASSART
ET/AD/2017.04	18/01/17	Etat-Civil	Titre de concession Maïssa LENOIRE
ET/AD/2017.05	18/01/17	Etat-Civil	Titre de concession Marc DERLY
ET/AD/2017.06	18/01/17	Etat-Civil	Titre de concession Raymond ANNUNZIATA
ET/AD/2017.07	25/01/17	Etat-Civil	Titre de concession Fernand DUBUS
ET/AD/2017.08	26/01/17	Etat-Civil	Titre de concession Lorenzo SANSONNE
P/AD/2017.09	26/01/17	Personnel	Création d'une régie de recettes pour le Multi-accueil la Pépinière

Ces actes sont consultables au secrétariat DGS et dans les services concernés.

Le Conseil,
Où cet exposé,
En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Gaëtan JEANNE
Maire